



Héritage entre frères et soeurs et conséquences pour les enfants

Par **charly123**, le **14/06/2012** à **14:31**

Bonjour,

Mon grand-père est décédé il y a quelques années et mes parents, à l'époque avait accepté l'héritage avec mes oncles et tantes (ma grand-mère était également décédée). Son frère est actuellement en fin de vie, il n'a ni femme, ni enfants et sa situation financière est très préoccupantes. Est-ce que mes parents ont la possibilité de refuser son héritage ou non ? Est-ce que le fait d'avoir accepter l'héritage de mon grand-père peut avoir une incidence sur la situation actuelle avec son frère ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Afterall**, le **14/06/2012** à **15:02**

[citation]Est-ce que mes parents ont la possibilité de refuser son héritage ou non ? [/citation]
Oui. En l'occurrence, ce ne sont pas "vos parents" qui héritent mais celui d'entre eux qui a un lien de parenté "par le sang" avec le défunt.

[citation] Est-ce que le fait d'avoir accepter l'héritage de mon grand-père peut avoir une incidence sur la situation actuelle avec son frère ? [/citation]

Non.

Par **H5JUH0943**, le **19/02/2014** à **18:13**

RTJRJIRHOGHGEGEFDEFDTTE